

Direction générale des finances et des moyens Service du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques

Politique publique : Ressources et transferts Politique sectorielle : Ressources financières

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 2ème trimestre 2018

SPL EQUIPEMENTS DU MORBIHAN (EDM) ANALYSE DE L'ACTIVITE 2017

Créées par la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010, les sociétés publiques locales (SPL) revêtent la forme de sociétés anonymes et sont soumises en tant que telles aux dispositions du code de commerce mais aussi à celles régissant le fonctionnement des sociétés d'économie mixte locales.

Selon l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance ».

C'est en application de ces dispositions législatives que vous est soumis le rapport sur l'activité et la situation financière de la SPL Équipements du Morbihan (EdM) au titre de l'exercice 2017.

Je vous rappelle que cette société a pour objet, dans le cadre de conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage conclues avec ses actionnaires :

- de réaliser toutes études portant sur le patrimoine immobilier existant ou futur,
- de construire tous équipements neufs, de réaliser tous travaux de démolition, de rénovation, de reconstruction ou d'extension d'équipements existants,
- de procéder à la vente de leurs biens et équipements immobiliers.

EdM est une société anonyme publique locale dont les statuts furent approuvés le 7 février 2014. Son capital, au 31 décembre 2017, était de 225 000 € décomposé en 2 250 titres d'une valeur nominale de 100 €. Le département détient 73,33 % du capital de cette société composée de cinq actionnaires. Les 150 actions initialement acquises par la communauté de communes de la presqu'île de Rhuys ont été transférées à Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) suite à la loi NOTRe et à la recomposition du paysage intercommunal.

Actionnaire	Capital au 31/12/2017	Action	Pourcentage du capital	Siège
Département du Morbihan	165 000 €	1 650	73,33 %	5
CC Arc Sud Bretagne	15 000 €	150	6,67 %	1
CC Auray Quiberon Terre Atlantique	15 000 €	150	6,67 %	1
CC Belle-Île-en-Mer	15 000 €	150	6,67 %	1
CA Golfe du Morbihan Vannes Agglomération	15 000 €	150	6,67 %	1
Total	225 000 €	2 250	100,00 %	9

Le département du Morbihan dispose de cinq sièges sur les neuf du conseil d'administration. Au 31 décembre 2017, ses cinq représentants étaient MM. Denis BERTHOLOM, Bruno BLANCHARD, Gérard GICQUEL, Alain GUIHARD et Gérard PIERRE.

I - LES ACTIVITES D'EdM EN 2017

Pour son quatrième exercice, le carnet de commandes s'est enrichi de deux nouveaux contrats au 31 décembre 2017, répartis ainsi :

	<u>Au 31/12/2017</u>	<u>Rappel 2016</u>	Rappel 2015
Études et développement	0	0	2
Mandats et AMO travaux	2	5	3
Prestations foncières	0	1	0

Les mandats et AMO travaux ont généré un produit de 279,8 K€ en 2017, soit 74,6 % du chiffre d'affaires. Ce montant est issu des opérations engagées les années précédentes et de celles contractualisées en 2017. Après une année 2016 marquée par l'importance des phases de travaux, 2017 s'est inscrite dans une fin de cycle, d'où une moindre rémunération pour la société (- 62,6 K€).

Les deux nouveaux contrats signés en 2017 l'ont été avec le département du Morbihan. Ils concernent la réalisation d'un collège à Lorient pour un montant d'investissement estimé à 16 M€, et celle d'un site d'entretien des routes à Questembert pour un montant de 2,7 M€. 10 opérations de mandat de travaux constituaient le portefeuille de la SPL au 31 décembre 2017.

Le mandat pour la réalisation du vélodrome Aréna à Sarzeau, dont le montant de travaux était estimé à 23 M€ TTC, sera clôturé en 2018 après son abandon par GMVA. Deux nouvelles opérations initiées par le département sont d'ores et déjà programmées pour 2018 (l'extension des archives départementales et un centre médico-social à Lorient) auxquelles devraient s'ajouter deux extensions de collège (Riantec et Pluvigner).

Les prestations foncières ont fait l'objet de 26 bons de commandes émis par la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) pour un total de rémunération de 70,6 K€, soit 18,8 % du chiffre d'affaires de la SPL. Ce dernier comprend également 24,8 K€ de prestations d'études.

A - LE COMPTE DE RÉSULTAT

EADM	2014 (10 mois d'activité)	2015	2016	2017
Produits d'exploitation	101 484 €	108 868 €	414 185€	375 133 €
Variation N/N-1		7,3 %	280,4 %	- 9,4 %
Charges d'exploitation	98 414 €	106 492 €	412 768 €	378 027 €
Variation N/N-1		8,2 %	287,6 %	- 8,4 %
Résultat d'exploitation	3 068 €	2 376 €	1 417 €	- 2894€
Résultat financier	0€	250€	4 462 €	5 167 €
Résultat exceptionnel	0€	0€	0€	0€
Impôt sur les bénéfices	1 023 €	876€	1 960 €	758€
Résultat net	2 045 €	1 750 €	3 919 €	1 515 €

Source : rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 2017

Le résultat d'exploitation est pour la première fois de l'existence de cette société, légèrement déficitaire (− 2,9 K€).

Les charges d'exploitation atteignent un montant de 378 K€, soit une baisse de près de 35 K€ par rapport à l'exercice précédent. Ces charges sont constituées à 80 % par la refacturation d'EADM pour la mobilisation de ses moyens humains et techniques. La SPL n'ayant aucun salarié, les deux conventions portant sur cette mise à disposition ont été reconduites par le conseil d'administration le 14 décembre 2016 pour une durée de deux ans. Elles sont facturées au prix coûtant.

D'un montant de 375,1 K€, les produits d'exploitation correspondent principalement aux 10 mandats de construction en cours (279,8 K€, soit près de 75 % du chiffre d'affaires). Par rapport à 2016, ce produit enregistre une baisse de plus de 18 %, contrairement à celui des prestations foncières qui demeure relativement stable (70,6 K€ en 2017). Le solde correspond aux prestations d'études pour un montant de 24,8 K€.

Les produits financiers constatés au titre de cet exercice ont atteint la somme de 5,2 K€.

Après impôt, le résultat net d'EdM s'établit à 1 515 € pour 2017 contre 3 919 € un an auparavant.

B - LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

Le bilan est arrêté à la somme de 3 859 755 €. Ce montant était de l'ordre de 1,7 M€ au 31 décembre 2016.

Concernant l'actif, la société utilisant les moyens d'EADM pour son fonctionnement, le montant de l'actif immobilisé est nul.

L'actif circulant évolue de 1,7 M€ à 3,9 M€ en l'espace d'une année. Cette différence de montant provient essentiellement des disponibilités qui atteignent la somme de 3,6 M€.

Les créances sont de 131,2 K€ contre 400,9 K€ lors de l'exercice comptable précédent. La SPL avait souscrit deux dépôts à terme en 2016 et 2017 pour une valeur respective de 100 K€ et 50 K€. Ils ont été intégralement remboursés en 2017.

S'agissant du passif, le montant des capitaux propres est de 234,2 K€ au 31 décembre 2017. Il est constitué du capital social (225 K€), de réserves, du report à nouveau et du résultat de l'exercice.

Les dettes à moyen et long termes totalisent un montant de 3,6 M€. 1,5 M€ corresponde à des dettes fournisseurs (1,2 M€ pour les opérations de mandat et le solde pour la structure). 2,1 M€ relèvent de la trésorerie théorique des mandats, c'est-à-dire de la différence entre les appels de fonds et les dépenses constatées. Les dettes fiscales et sociales constituent le solde pour un montant de 12 K€.

La société publique locale « Equipements du Morbihan » dégage pour la quatrième année consécutive un résultat net positif, malgré un premier exercice présentant un résultat d'exploitation déficitaire.

En dépit de l'abandon de l'opération majeure portée par GMVA, les mandats de travaux confiés à la SPL par le département devraient permettre une légère progression de son chiffre d'affaires et le maintien d'un résultat net bénéficiaire en 2018.

Deux éléments nous conduisent cependant à envisager l'avenir avec prudence :

- Les moyens d'intervention de la SPL dépendent intégralement d'EADM, la santé financière de cette SEM est cruciale.
- Les nouveaux contrats de mandat de travaux, qu'ils soient effectifs ou projetés à court terme, l'ont été exclusivement à l'initiative du département. Le recours à la SPL, par l'ensemble de ses actionnaires pour le pilotage de leurs projets d'envergure, sera lui aussi déterminant.

En conclusion, il vous est proposé :

APRES EN AVOIR DELIBERE

d'approuver le rapport présenté sur l'analyse financière de l'activité d'EdM au cours de l'exercice 2017.

Je vous prie de bien vouloir statuer.

Le Président du Conseil départemental

François GOULARD